



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 367 Subvention (5.000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.A.R.T

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.A.R.T.

L'**Union R.E.M.P.A.R.T** est née en 1966 de la volonté du Touring Club de France de participer à la réhabilitation du patrimoine et de répondre aux bonnes volontés suscitées, à l'époque, par l'émission télévisée Chefs-d'oeuvre en péril.

Premier mouvement français de sauvegarde du patrimoine par son importance, l'Union R.E.M.P.A.R.T regroupe cent cinquante associations locales qui mènent une action globale fondée sur la restauration, la mise en valeur et la réutilisation du patrimoine, ainsi que sur la sensibilisation, l'éducation et la formation des citoyens.

L'Union R.E.M.P.A.R.T est reconnue d'utilité publique depuis 1982. Son influence dépasse les frontières et les liens noués avec d'autres pays constituent un vaste mouvement international.

A travers leurs initiatives en faveur du patrimoine, les associations membres de l'Union R.E.M.P.A.R.T permettent à un grand nombre de jeunes bénévoles de participer à des projets concrets et utiles à la collectivité. Ces jeunes participent à des chantiers de restauration de monuments qui sont pour eux des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. Ces chantiers constituent ainsi des lieux de découverte du patrimoine et des techniques de construction ou de restauration : ils contribuent à sensibiliser les participants au travail manuel et permettent à certains d'orienter leurs choix professionnels. Ces jeunes sont issus d'horizons culturels et sociaux différents, ce qui favorise les échanges interculturels et internationaux.

En 2021, l'Union R.E.M.P.A.R.T prévoit de poursuivre ses actions entreprises depuis plusieurs années. Ainsi, elle souhaite participer à divers salons se déroulant à Paris, comme le Salon de l'éducation, qui lui permettront de présenter son action aux élèves et étudiants. Elle a également prévu d'organiser des journées d'information à Paris sur les chantiers qu'elle organise en France et à l'étranger. Enfin, elle développera ses outils de communication, en diffusant ses catalogues trisannuels, ses tracts et ses affiches dans les centres d'animation de la Ville de Paris, auprès de la Fédération des centres sociaux, dans les centres d'information pour la jeunesse de Paris, dans les écoles d'architecture, et dans les lycées et collèges parisiens.

Cette association souhaite informer, le mieux possible, les jeunes Parisiens et leurs familles sur les possibilités qui leur sont offertes de participer à une action collective et bénévole.

Afin d'attirer les jeunes Parisiens qui sont le plus éloignés des notions de patrimoine et de bénévolat, l'association développera des partenariats avec des structures sociales agissant dans les quartiers populaires et proposera des bourses de mobilité aux jeunes volontaires.

L'Union R.E.M.P.A.R.T est soutenue par la Ville de Paris depuis 1996. Elle reçoit régulièrement des aides de l'Etat, en particulier du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et du ministère de la culture.

Afin de soutenir cette association, dont les actions présentent un grand intérêt pour la formation culturelle et citoyenne des jeunes, je vous propose de lui attribuer une aide de 5.000 euros au titre de l'année 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DAC 367 Subvention (5.000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.A.R.T

Le Conseil de
Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectif signée le 12 avril 2019 avec l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.A.R.T ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.A.R.T oeuvrant pour la sauvegarde du patrimoine ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen Taïeb au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 12 avril 2019, une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.A.R.T., 1 rue des Guillemites 75004 Paris, au titre de 2021, pour lui permettre de faire connaître ses activités aux Parisiens. 17849 ; 2021_02857.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.